

FICHE-OUTIL: LA RÉPARATION COMMUNAUTAIRE

OBJECTIF :

- Proposer une séquence de justice restaurative lorsque auteur·e·s et victime·s sont identifié·e·s.
- Réveiller collectivement les facteurs de protection, suite à un événement violent.

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ :

Taille du groupe :
10-30

Durée :
2 h

Matériel : Une salle et des chaises installées en cercle.

En amont de la séance :

- Une personne incarnant la loi dans l'établissement (personnel de direction, CPE) reçoit dans un premier temps la victime et sa famille afin de demander – après explication du déroulement de la séquence – leur accord pour une telle alternative à la sanction.
- Elle reçoit ensuite l'auteur·e et sa famille pour indiquer l'accord de la victime et expliquer le déroulement. Elle demande ensuite son propre accord.

Déroulement :

La séquence se déroule en présence d'un personnel de direction, incarnant la loi (rôle du CON) et d'une personne incarnant le lien (rôle du TACT).

1. L'animateur indique qu'il sera interdit de couper la parole à quiconque. Il faudra être particulièrement vigilant·e au respect de cette consigne, quitte à faire sortir de la salle ou les personnes qui refuseraient de s'y soumettre.
2. L'auteur·e commence, en décrivant uniquement les faits commis, le plus précisément possible. L'animateur s'assure que l'auteur·e a bien dit tout ce qu'il/elle avait à dire avant de donner la parole à la victime.
3. La victime reprend le récit de l'auteur·e, en le corrigeant et le complétant. Elle peut exprimer son ressenti. L'auteur·e ne peut pas répondre.
4. Après avoir vérifié que la victime a terminé, l'animateur propose à l'auteur·e de demander pardon sous la forme suivante : « Je te demande pardon de t'avoir utilisé·e pour me faire du mal. » Ce·tte dernier·e peut également proposer quelque chose en réparation.
5. L'animateur demande aux témoins s'ils veulent dire quelque chose à la victime, si certains d'entre eux veulent également demander pardon pour leurs actions ou leur non-intervention.
6. La victime n'est en aucun cas amenée à accepter ou non les demandes de pardon, ni à se prononcer immédiatement sur la proposition de réparation. La séquence prend fin lorsque toutes les personnes qui souhaitaient s'exprimer, ont pu le faire.

Conseils :

- L'animateur doit rester vigilant à ce que le groupe ne renverse pas le triangle de l'abus en se retournant contre l'auteur·e qui deviendrait à son tour bouc émissaire. Il n'y a pas un seul coupable et tous sont responsables.
- Si la victime refuse une telle séquence, l'auteur·e sera sanctionné·e selon la procédure habituelle ou selon d'autres formes de justice réparative. De même, si l'auteur·e refuse, personne ne sera mis au courant de la proposition qui lui a été faite.